

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI et Présidence)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Sven Erard	Les Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 en présence du chef du dicastère M. Théo Bregnard, de l'assistante de direction du DICI Mme Anne Balmer et des chefs de services suivants :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) pour la Chancellerie
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le Service de la communication
- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Alain Fournier (directeur de secteur) Pascal Cosandier (directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'École obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (délégué aux Affaires culturelles) pour les Affaires culturelles
- Centres 501, 502 et 505 : Mme Sylvie Béguelin (directrice) pour les Bibliothèques de la Ville et les Archives de la Ville
- Centres 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : M. Régis Huguenin (conservateur du Musée international d'horlogerie), M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts), M. Francesco Garufo (conservateur du Musée d'histoire) et M. Xavier Huther (directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur des musées)
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour les cultes

M. Fabrice Demarle (directeur de secteur) est excusé.

Remarques générales

Le chef du dicastère explique aux commissaires que pour ce budget, il a été dans un premier temps demandé aux chefs de service de se baser sur celui de 2020 et ensuite, en cas d'écart avec les comptes, de le réduire encore dans la mesure du possible.

100 – 110 – 121 – Chancellerie

Le chancelier décrit la situation du service qui est toujours à flux tendu, notamment avec la Covid qui a généré beaucoup de travail. Mais la situation se stabilise malgré tout avec les quatre collaborateurs-trices, soit trois EPT. Dans son ensemble le service fonctionne bien, mais avec toujours le même questionnement sur l'éventualité d'un-e vice-chancelier-ère pour suppléer le chancelier. Une réflexion à ce sujet est en cours avec le Service des ressources humaines (SRH) pour trouver une solution en privilégiant une postulation interne.

Le budget est stable depuis deux ans, avec néanmoins une légère augmentation due aux futures indemnités octroyées aux conseillers généraux suppléants dont leur intronisation a été acceptée par l'Autorité législative lors de la séance du Conseil général du 1^{er} septembre 2020.

Un-e commissaire se souvient que dans la précédente législature, le poste de vice-chancelier était occupé par le préposé au Contrôle des habitants et que cela semblait bien fonctionner. Il est également relevé que c'était le ou la chancelier-ère qui était en charge de l'organisation des élections.

Le chancelier explique qu'auparavant, le Contrôle des habitants était rattaché à la Chancellerie, ce n'est donc pas une piste actuellement privilégiée. La solution devrait plutôt être trouvée au sein même de la Chancellerie. En ce qui concerne l'organisation des élections, il confirme qu'il n'en est pas le responsable, mais qu'il prend bien entendu part à leur organisation.

126 – Service de la communication

Tout d'abord, le chef de service rappelle qu'un grand nombre d'événements, mis en place ou soutenus par la Ville, n'ont pas eu lieu à cause de la crise sanitaire.

Il explique ensuite que son service va présenter trois objets pour la fin de l'année. Il s'agit de divers objets promotionnels, tels qu'un stylo "urbanisme horloger" en bambou, trois modèles de tasses à thé avec des motifs Art nouveau et un bonnet avec un logo "1000m : la bonne altitude". Ils seront diffusés par Tourisme neuchâtelois. En cas de succès probant, ils en réaliseront une deuxième version, ciblant un public plus jeune. Ces opérations sont autoporteuses, ce qui prouve que même avec peu de moyens, on peut mener ce genre d'action. Le Service a également organisé plusieurs concours tout au long de l'année sur les réseaux sociaux.

Un-e commissaire constate que les charges de personnel sont plus élevées en 2021 et que cela ne correspond pas uniquement aux nouveaux échelons. Le chef de service lui explique que cela correspond à un nouveau poste à 70% de chargé de promotion et événementiel.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 – École obligatoire

La direction fait tout d'abord part de quelques constats par rapport à la crise sanitaire. Elle commence à rencontrer des problèmes pour trouver des remplaçants et il est constaté certaines difficultés chez les élèves. Mais, de manière générale, les enseignants tiennent bien le cap pour le moment.

Le chef du dicastère ajoute que pour l'heure, il ne souhaite pas restreindre l'activité scolaire à son minimum. La gestion de la Covid se passant au niveau cantonal, il se bat pour garder une cohérence entre tous les cercles scolaires du Canton. Cette situation a malheureusement une influence sur le moral des élèves. Pour rappel, lors de la première phase de la crise sanitaire, 10-15% des élèves ont décroché.

Un-e commissaire souhaite faire part de sa reconnaissance à la direction, aux enseignants et au personnel de l'école pour tout le travail accompli afin de gérer cette crise au mieux.

La direction fait ensuite un bilan au niveau des effectifs. Cinq classes ont été fermées à la rentrée scolaire de cette année. Pour rappel, quatre avaient déjà été fermées l'année précédente et on prévoit d'en fermer encore quatre l'année prochaine, plus une classe spéciale, en fonction de l'évolution des effectifs et de la nécessité de compresser les coûts au maximum

Ce dernier point interpelle un-e commissaire qui demande comment il est possible de prévoir une fermeture de classe spéciale, alors que celle-ci ne devrait pas dépendre des effectifs.

La direction précise que les effectifs moyens en classe spéciale ont également baissé ces dernières années.

Par ailleurs, le Conseil communal a décidé une augmentation de dotation du service socio-éducatif, dont une personne spécialement dédiée aux classes spéciales et l'engagement d'assistants socio-éducatifs. Cela permettra une amélioration des conditions d'emploi, d'éviter le plus possible les situations d'épuisement, de démotivation et les heures supplémentaires irréductibles.

Il a également été décidé d'ouvrir une deuxième classe TE+ en collaboration avec le Service communal de l'action sociale (SCAS). Cette décision répond ainsi aux enjeux d'insertion et d'accompagnement de jeunes considérés comme fragiles ou dont les perspectives demeurent très incertaines. Le projet Oasis junior a aussi été validé.

Un-e commissaire fait part du mécontentement d'une partie de la population par rapport aux enseignants des classes spécialisées qui ne seraient pas toujours au bénéfice d'une formation spéciale, voire même, pas formés du tout à l'enseignement.

Le recrutement d'enseignants spécialisés est un problème récurrent depuis plusieurs années à l'École obligatoire (EOCF). Alors que le Canton a supprimé toute participation aux frais de formation au Master en enseignement spécialisé, la Commune finance ces frais de formation ainsi qu'une décharge de quatre périodes hebdomadaires, ce qui est particulièrement incitatif. Malheureusement, et ce n'est pas faute d'avoir à maintes reprises signalé le problème, le salaire des titulaires de classes spéciales n'est pas suffisamment compétitif et ne tient pas compte de cette mission complexe qui nécessite un bagage professionnel et une fiabilité à

toute épreuve. Au cycle 3 notamment, le salaire d'un enseignant TE est nettement inférieur à celui d'un enseignant de branche.

Le chef du dicastère souhaite également reposer le contexte : le nombre d'enseignants non formés a drastiquement diminué ces dernières années. Une des problématiques est que Neuchâtel est un des cantons les plus restrictifs au niveau de la formation exigée et des équivalences favorisées.

Dans la situation évoquée, il y a eu deux démissions hors délai (fin mai), ce qui n'a pas permis de recevoir des candidatures avec les titres et compétences attendues. Les postes de ces personnes engagées pour un an seront remis au concours lors des offres publiques d'emploi au printemps 2021. Il faut encore savoir qu'une fermeture de la classe FS aurait été problématique pour la répartition de ces élèves dans les classes FR.

La direction relève que le 84% des charges financières de l'EOCF concernent des charges de personnel : enseignants, direction, administration, concierges, personnel technique (environ CHF 52 millions). Si on examine plus particulièrement la masse salariale des enseignants, celle-ci est conditionnée par toute une série de facteurs sur lesquels nous n'avons pas prise.

Concernant l'évolution démographique de la Ville ces dernières années, la diminution observée se répercute évidemment sur les effectifs des classes. Deux tendances fortes sont à relever : premièrement, au début des années 2000, il y avait à La Chaux-de-Fonds environ 400 naissances par année. Depuis 2015, on assiste à une diminution constante des naissances et aujourd'hui 330 naissances sont enregistrées annuellement. Les prévisions d'effectifs d'élèves pour les prochaines années se basent ainsi sur les données fournies par le Contrôle des habitants de la Ville et des communes partenaires. Deuxièmement, il faut tenir compte du solde entre les arrivées et les départs de familles. Il est constaté, depuis quelques années, que les effectifs d'élèves ont tendance à diminuer en cours d'année scolaire (au total, 20 à 40 élèves de moins entre le début et la fin de l'année scolaire). Ce solde négatif s'ajoute donc à la diminution des naissances. La grande question est de savoir si ces tendances vont se maintenir ces prochaines années.

L'école s'oppose pour l'heure à la nouvelle réorganisation des classes. En effet, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) envisage de revoir l'arrêté sur le subventionnement des classes qui n'est plus actuel, notamment en lien avec la réforme du cycle 3, et de définir un concept cantonal d'encadrement (proche de celui du canton de Vaud). Ce nouveau concept consiste à l'introduction d'auxiliaires de vie (ASE), à la suppression de presque toutes les classes FS/TE avec une priorité à l'inclusion et à l'introduction de tabelles pour les groupes à niveau du cycle 3. Le DEF envisage la possibilité d'avoir des classes d'enseignement spécialisé (FS et TE) à hauteur d'un maximum de 2% du nombre de classe FR.

Les conséquences pour le Canton sont les suivantes : fermeture de 43 classes FS/TE, ouverture de 17 classes FR (effet des tabelles), fermeture de 5 classe (démographie), remplacement du SIT par les ASE.

Les problèmes soulevés par l'EOCF sont les suivants : une fausse équité par le lissage des ressources, une homogénéisation des ressources sur le Canton qui ne tient pas compte du contexte socio-économique, la diminution drastique des classes FS plutôt que de fixer des critères pour l'entrée en FS (l'EOCF perdrait ainsi 18 classes sur 23 actuellement) et enfin, la difficulté d'organisation avec les tabelles pour les particularités organisationnelles du cycle 3 au sud sur les Crêtets et Bellevue.

Le Conseil communal a ainsi adressé un courrier à Mme la conseillère d'État Maire-Hefti dans ce sens.

Les autres cercles scolaires sont, de manière générale, également opposés à cette fixation aléatoire du 2% du nombre de classes FR pour déterminer le nombre de classes FS. Le chef du dicastère ajoute qu'il s'agit en premier lieu d'établir des critères clairs déterminant quels élèves doivent aller en classe spéciale pour l'ensemble du Canton. La situation actuelle est privilégiée car l'intégration d'une grande partie des élèves actuellement en classe FS entraînera forcément l'ouverture de nouvelles classes, qui ne seraient alors plus subventionnées par l'État.

Un-e commissaire aimerait comprendre d'où sort ce chiffre de 2%. Le chef du dicastère répond que l'État s'est probablement basé sur certaines communes qui ne rencontrent en aucun cas les mêmes problématiques que la commune de La Chaux-de-Fonds.

500 – Affaires culturelles

Le délégué aux affaires culturelles fait un point sur les sujets marquants de l'année en cours, dont la contribution du Service à la gestion de la crise sanitaire, en mettant notamment à disposition le personnel de la billetterie pour la hotline du Canton pendant deux mois et en réceptionnant les dossiers de demande de soutien. Le délégué aux affaires culturelles a participé au premier tri de ces dossiers. Il a cependant été un peu déçu de devoir gérer les dossiers du Littoral, alors qu'il se serait senti plus efficace à pouvoir donner son expertise sur les acteurs culturels locaux qu'il connaît. Il n'a d'ailleurs pas pu suivre les dossiers de ces derniers.

Un deuxième sujet important est le mandat confié à l'association La Marmite pour la rédaction d'un rapport et d'un dossier de candidature pour le projet de "Capitale culturelle suisse".

Le troisième point mentionné est l'élaboration de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui s'est faite malheureusement sans échange avec les Villes et qui est un peu décevante, notamment quant aux reports de charges indirectes qui pourraient exister pour la ville et l'absence d'un soutien plus important du Canton pour remplir les missions qu'il souhaite développer.

Le quatrième et dernier point est le Laboratoire autogéré de création (LAC) que le Service a soutenu dans sa recherche de nouveaux lieux. Un accord devrait être trouvé avec le Canton pour une occupation de six mois du bâtiment occupé actuellement.

501 – 502 – 505 – Bibliothèque de la Ville (BV) – Bibliothèque des Jeunes (BJ) – Archives

La directrice fait tout d'abord un point sur la situation sanitaire qui a particulièrement impacté les animations. Depuis la réouverture, elle a pu en organiser un certain nombre, mais au vu de ce qui se passe actuellement, elle n'est pas certaine qu'elles pourront être maintenues, malgré les plans de protection établis pour chacune d'elles. Cette situation est assez démotivante, car les animations sont l'un des deux axes principaux des missions des bibliothèques, l'autre étant le développement des collections.

Bibliothèque de la Ville

Un rééquilibrage du budget a été fait l'année dernière après la décision de supprimer les recettes des DVD. Le budget des acquisitions peut ainsi rester identique. Ce printemps, pendant la période de fermeture des activités commerciales, la Bibliothèque n'a pu maintenir qu'en partie les commandes de livres, car beaucoup d'éditeurs ont repoussé la sortie de leurs publications. Il n'est donc pas sûr que le budget soit atteint d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne les prestations de services de tiers, l'accueil d'activités culturelles a été plus compliqué, mais le public continue d'avoir envie de s'éduquer, d'expérimenter et d'échanger. Deux ateliers ont pu être organisés avec succès, un de dégustation de miel et un atelier "zéro déchets".

L'année prochaine, il est prévu d'organiser une exposition sur Le Corbusier et Ritter, une autre sur Jean Cornu et une troisième sur Hector Hodler. Le Samedi des bibliothèques reprend le thème "Même pas peur" qui aurait dû être celui de l'édition 2020, annulée au printemps. La bibliothèque va également participer à la Nuit de la photo et souhaite éditer une brochure commune entre la Bibliothèque de la Ville et la Bibliothèque des jeunes afin d'annoncer toutes ces animations.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de la fréquentation. La directrice n'a pas toutes les statistiques, mais l'on aura une baisse due à la Covid, malgré la réouverture. Le port du masque n'est pas agréable pour tous et n'encourage pas à un séjour prolongé.

Bibliothèque des jeunes

La Bibliothèque des jeunes (BJ) a dû restreindre son budget global 2021 et a donc renoncé à un poste de stagiaire pré-HES. Elle a ainsi pu légèrement augmenter les acquisitions qui étaient jusque-là en partie compensées par l'association de la BJ. Il est préférable pour la directrice que celle-ci soutienne les animations plutôt que les acquisitions.

Le 21 novembre 2020, l'EPFL délègue des animateurs qui vont travailler avec des jeunes filles sur le codage informatique. Le but de la BJ est de faire de la promotion et de trouver des soutiens extérieurs.

L'année prochaine seront fêtés les cinquante ans de Président-Wilson avec notamment des ateliers d'animation et la réalisation d'une fresque; ce qui explique la légère augmentation des prestations de services de tiers.

Archives de la Ville

En premier lieu, la directrice tient à préciser que le nouvel archiviste abat un travail énorme, avec un poste à 60%, insuffisant pour répondre à l'ensemble des services qui lui adressent des demandes d'archivage courant, alors qu'il est censé s'occuper prioritairement des archives historiques. La petite hausse du matériel d'exploitation s'explique par l'installation d'une salle de consultation au collège des Endroits et un bureau de traitement. Diverses commandes de matériel en vue d'un futur déménagement auront lieu ces prochaines années. La numérisation a été provisoirement mise à l'arrêt car elle sera traitée en interne par des civilistes. Dans le cas des registres anciens et uniques, les séries devront toujours être externalisées. Un site Internet spécialement dédié aux Archives de la Ville a également été créé. Sur 2020, 80 demandes ont déjà été faites.

Le chef du dicastère rappelle qu'en début de législature, nous avions un 10% pour les Archives et maintenant un 80% réparti entre un collaborateur archiviste à 60% et la directrice à 20%.

Il revient ensuite sur le projet de centre cantonal d'archives et informe que le Conseil communal avance dans une direction commune avec l'État, mais la relation reste fragile. Le Canton souhaite progresser rapidement. Il se retrouve aujourd'hui avec trois hypothèses de travail architectural. La première offre des locaux pour les archives de la Ville mais totalement séparés de ceux dédiés aux archives de l'État. La deuxième regroupe tout ce qui est patrimonial, y compris le Département audiovisuel (DAV), mais les locaux restent séparés du centre d'archives de l'État. Enfin, la seule solution qui paraît acceptable, est celle d'avoir un centre d'archives communs, avec néanmoins une certaine séparation des flux. Elle permettrait de réduire les coûts, de consentir et de favoriser les synergies. Du point de vue du chef du dicastère, créer deux sites côte à côte sans créer de véritables synergies ne passera jamais, ni au Conseil général, ni au Grand Conseil. La seule solution est donc une solution commune.

La directrice ajoute qu'il y a néanmoins une belle évolution dans l'idée de collaborations, notamment grâce à l'architecte cantonal qui envisage des opportunités de mutualisation.

Elle termine en parlant du projet de réaménagement des combles du Collège industriel afin d'y installer, dans un premier temps, le matériel légué par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie et, à terme, d'y installer les locaux de la BJ dans l'éventualité d'un regroupement.

510 – Services généraux des Musées

Le chef du dicastère commence par une remarque générale sur l'ensemble des musées, avec un budget équivalent aux précédents. Un poste de web community manager pour les musées et le zoo (réparti à hauteur de 20% pour chacun) avait été présenté au Conseil communal, mais celui-ci, même si l'importance d'un tel poste ne fait aucun doute, n'a finalement pas validé cette option en raison des difficultés financières de la Ville. Le chef de service explique que le budget des Services généraux des musées est stable et que l'équipe est opérationnelle sur l'ensemble des sites muséaux communaux, ainsi que sur le Musée paysan et artisanal (MPA). Un renfort est prévu pour l'ouverture du nouvel MHNC, reportée au 1^{er} semestre 2022. Sa seule remarque porte sur les coûts de formation dont l'enveloppe a été centralisée au SRH, ce qu'il trouve peu efficient.

Le chef du dicastère comprend ce point de vue, mais estime aussi qu'il est important d'avoir une vision plus transversale. Un-e commissaire trouve cette centralisation intéressante car cela permet au Conseil communal d'avoir une réelle politique de formation.

511 – 515 – Musée d'histoire naturelle et Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Le chef de service annonce que les travaux concernant le projet IZoo18 commencent dans quelques jours et qu'un scénographe et un muséographe ont été mandatés. L'ouverture est programmée au 1^{er} semestre 2022. Les points impactant le budget sont, outre le poste de web community manager abandonné pour 2021, la constitution d'un stock pour la boutique et la promotion de l'ouverture, ce qui se retrouvera évidemment sur les recettes de l'année suivante.

Le chef de service fait également un point sur le nombre de visiteurs du Zoo qui s'est avéré plus élevé que les hypothèses utilisées dans le cadre du rapport au Conseil général. Pour l'année en cours, une fréquentation de 120'000 visiteurs du Zoo est enregistrée, alors même que l'année n'est pas finie et que le Zoo a été fermé plus de deux mois et demi.

Un-e commissaire pense que justement cette crise a eu un effet positif en amenant les touristes suisses à prendre d'assaut les Montagnes neuchâteloises.

Le chef du dicastère souligne le fait qu'ils souhaitent communiquer sur cette ouverture dans la durée, par de petits évènements ponctuels.

Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Le chef de service annonce que le Zoo du Bois du Petit-Château est stable en termes de fonctionnement et que de nouveaux investissements sont prévus pour l'année prochaine, avec notamment la requalification de la fontaine ludique dont l'investissement doit encore être validé par le Conseil général.

Un-e commissaire demande ce qu'il se passerait si ce projet était refusé. Il s'agirait alors de renégocier avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) mais le Service n'imagine pas un refus du Conseil général pour ce projet porteur, amené par de nombreux services communaux.

Le chef de service revient sur les cotisations accidents pour le zoo. Les taux sont revus chaque année par l'assurance SUVA en fonction des sinistres des années précédentes. Pour les autres services, assurés chez Visana, la police d'assurance est arrivée à échéance au 31.12.2019 et, compte tenu des sinistres, les taux ont fortement augmenté avec la nouvelle assurance.

512 – Musée d'histoire (MH)

Le conservateur évoque une certaine surcharge pour organiser le télétravail en début de crise sanitaire et afin de pouvoir rouvrir le 11 mai avec toutes les mesures de sécurité requises. Les infrastructures existantes, trop exigües pour l'équipe, ont rendu cette réorganisation encore plus compliquée.

Malgré cela, l'équipe du Musée d'histoire a pu continuer à avancer sur les principaux projets, notamment "L'histoire en jeu", projet de médiation à travers le jeu, qui comprend les Escape Rooms, "Meurtre à 1000 mètres", sorte de Cluedo géant créé en collaboration avec Entrée de jeux et l'adaptation de plusieurs jeux de société sur une base d'histoire chaud-fonnière.

Le conservateur rappelle par ailleurs que l'affiche de la dernière exposition temporaire, "Culture Clubs", figure dans la revue "Les 100 meilleurs affiches 2019". Il évoque également la future exposition, en lien avec le 10^{ème} anniversaire de la Nuit de la photo, en collaboration avec la Bibliothèque sur le fonds Jules Jacot Guillarmot et un projet de pièges photographiques dans le parc des musées qui saisissent automatiquement des photos d'animaux. Il revient également sur sa volonté de développer l'identité visuelle du musée et de pouvoir présenter les collections en ligne sur le nouveau site internet, pour lequel CHF 20'000.- ont été inscrits aux investissements.

Pour finir, il rappelle le souhait des musées de créer un espace d'accueil plus confortable pour le public, notamment avec un café qui permettrait aussi une valorisation du parc. Le précédent projet Oréade devait regrouper les trois musées du parc, mais un nouveau projet, plus modeste, devrait surtout permettre de développer des espaces nécessaires au MH et au MIH.

513 – Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur évoque un bon début d'année, puis une belle reprise après la crise sanitaire. De belles perspectives malgré tout pour 2020, avec une forte fréquentation en juillet et août, avec des pics à 450 personnes les jours de pluie. En septembre a eu lieu le très beau prix Gaïa puis l'exposition des montres sélectionnées au Grand Prix d'Horlogerie de Genève (GPHG) en octobre. Tout dernièrement, la bourse horlogère a par contre été annulée. Le prochain temps fort sera donc l'inauguration de l'exposition sur la photographie en collaboration avec le Musée du temps à Besançon; collaboration qui s'inscrit dans la candidature des Savoir-faire de mécanique horlogère et mécanique d'art, dont l'annonce se déroulera finalement à Paris fin décembre.

Un-e commissaire s'étonne que cette annonce ne donne pas lieu à des festivités importantes comme à l'époque de l'inscription à l'UNESCO, ce à quoi le conservateur répond qu'il est plus difficile de communiquer sur cette nouvelle inscription qui a un caractère par définition invisible, étendu à l'Arc jurassien et transfrontalier. Les restrictions sanitaires imposent aussi une certaine retenue. Des festivités et une communication sont néanmoins prévues au travers de l'exposition temporaire du MIH et lors d'un week-end festif du 18 au 20 décembre.

Le conservateur revient finalement sur l'étanchéité, dont les frais au budget (amortissements) sont liés à l'étude en cours. Cette dernière sera intégrée dans le rapport global soumis prochainement au Conseil général, incluant également la ventilation, le chauffage et la climatisation du musée.

514 – Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur revient brièvement sur le poste de web community manager qui est un enjeu important pour les musées qui ont pour l'instant un budget dérisoire concernant les publications et la communication. Cette visibilité sur les réseaux sociaux s'est révélée particulièrement importante pendant la crise sanitaire et l'est lors de toute visite culturelle d'une ville

Sinon, peu de remarques par rapport au budget, parce qu'il est très semblable à celui de 2020, avec une légère augmentation en prestations de services de tiers. En effet, le musée fonctionne à raison de trois expositions par an, ce qui implique beaucoup de transports. Ces derniers coûtent chacun entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.-. Il est donc stratégique d'augmenter ce poste qui est de toute façon compensé par des recettes dues aux expositions.

Le chef du dicastère tient à souligner la qualité des expositions et que le nombre de personnes présentes au dernier vernissage témoigne d'une reconnaissance du musée et de la culture dans notre ville. Le MBA bénéficie d'une large audience et d'une belle dynamique. Il réfléchit à la façon de faire reconnaître davantage ces expositions d'envergure nationale, voire internationale.

Selon le conservateur, la réponse est relativement simple. Cela s'explique en grande partie par un manque au niveau communication. Il ajoute un mot sur la fréquentation qui a un peu baissé par rapport à l'époque de son prédécesseur. Cela est dû au nouveau fonctionnement des expositions qui implique de plus longues périodes de fermeture, mais qui a pour vertu de fédérer l'art contemporain à un niveau cantonal autour du MBA, ce qui était sa volonté dès le départ.

Un-e commissaire souhaite savoir quel impact à la Neuchâtel touriste carte (NTC). Le conservateur et le chef du dicastère trouvent qu'elle est plutôt positive en termes de promotion des musées.

560 – Cultes

Le chef de service n'a rien de particulier à signaler, le budget 2021 est construit sur les mêmes lignes que les précédents.

Le chef du dicastère ajoute que des mouvements sont certainement à prévoir pour les prochaines législatures, car les communautés religieuses vont en diminuant avec un patrimoine d'importance. Il ajoute que pour l'heure le Grand Temple n'a pas été repris, car il n'existe pas de projet concret du Conseil communal pour ce bâtiment.

Un-e commissaire demande si la nouvelle loi cantonale sur les communautés religieuses pourrait augmenter le budget des cultes. Le chef du dicastère répond par la négative, corroboré par le chef de service qui précise que la participation à certaines charges des communautés religieuses repose sur un concordat suite à la séparation de l'église et de l'État. Ces charges, la Commune les assumait déjà auparavant. Donc, si de nouvelles communautés religieuses devaient être reconnues, la Ville ne serait pas obligée de les prendre en charge puisqu'elles ne l'ont jamais été.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann